

Le corps diplomatique informé de la pertinence de la réforme du système partisan



Le Journal de

NOTRE EPOQUE

Journal béninois d'investigation, d'analyse et de publicité
Récépissé N° : 953/MISPCL/DC/DAI/SCC du 27 Mars 2007 (500fcfa)

www.notreepoque.bj

N° 190 du Vendredi 30 Octobre 2020



Message SBEE COVID-19

RECOMMANDATIONS À LA CLÔTURE DU COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LA POPULATION

P-12

Booster les stratégies de riposte



E-commerce

Junior Natabou, millionnaire à 17 ans ! P.6

PROMOTION DES LOISIRS

Le jeu "Télé inter-villes" P.9

Affaires E-commerce/Placement en ligne

P.3

Des responsables mis sous mandat de dépôt

Tenue des manifestations du 31 octobre 2020 P.4

Autorisation exceptionnelle accordée par le Maire de Cotonou

Tournoi de qualification U-20 Togo 2020

Le sifflet béninois à l'honneur P.9

Colloque INTERNATIONAL SUR LA POPULATION

MINISTÈRE D'ÉTAT CHARGE DU BIEN ET DU DÉVELOPPEMENT
REPUBLIQUE DU BÉNIN

UNICEF

THÈME : Mécanismes de résilience aux chocs sanitaires dans les pays en développement : cas de la COVID-19

DU 27 AU 29 OCTOBRE 2020
LIEU : GOLDEN TULIP LE DIPLOMATE COTONOU

Coronavirus COVID-19

unicef

TENDANCES ACTUELLES

SAVE, DASSA-ZOUMÉ, GLAZOUÉ ET ENVIRONS, TOURNENT BIENTÔT DOS AU DÉFICIT D'EAU

Le Ministre de l'Eau et des Mines Samou Seidou ADAM-BI accompagné du PCA et DG de la #SONEB, du Préfet et des Maires des communes bénéficiaires, a visité le 23 octobre, les travaux de renforcement du système d'alimentation en eau potable des villes de Savè, Dassa-Zoumè, Glazoué et leurs environs.

Un investissement structurant du PAG/2016-2021 qui vise à faire passer la capacité de production de 70 m³/h actuellement à 1500m³/h donnant ainsi un accès universel durable à l'eau potable à une population de plus de 427.000 personnes dans les trois villes et leurs agglomérations environnantes ; une concrétisation de la vision du Président Patrice TALON de mettre définitivement un terme au manque d'eau qui perdure dans cette région des Collines à hydrogéologie difficile.

Au fur et à mesure des études d'exécution du projet, la consistance des travaux en cours à un bon rythme d'exécution comme relevé par le Ministre, se résume à :

- Un barrage de capacité 2 millions de m³ à Ayédjoko, achevé ;
- Un barrage de capacité 12 millions de m³ à Lifo en début de travaux ;
 - Cinq (05) stations de pompage ;
- Deux (02) stations de traitement d'eau à Gobé (1500 m³/h) et à Lifo (1200 m³/h) ;
- Six (06) réservoirs et trois (03) châteaux d'eau totalisant une capacité de stockage de 10.350 m³ ;
- Fourniture et pose de plus de 290 km de canalisations de diamètres variant entre 75 et 710 mm ;
- Divers équipements électriques et électromécaniques ;
 - Un système moderne de télégestion ;
- Fourniture de 8000 kits de branchements particuliers ;
- Réalisation des mesures environnementales et sociales.

D'un coût global de 52,540 milliards FCFA, le projet est financé par EximBank de Chine (94,81%) et la SONEB/Etat (5,19%). Les travaux sont exécutés par l'entreprise CGC sous le contrôle et surveillance du cabinet China-Water. Le cabinet d'ingénierie Louis Berger apporte une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) à la SONEB dans la mise en œuvre de ce projet.

La SONEB se réjouit de la bonne coopération et accompagnement constant du Préfet des Collines et des trois administrations communales bénéficiaires ; et les en remercie.

Walter Hougbo.

Docteur Kodjovi Atna THON incite les jeunes à plus d'ardeur La jeunesse doit être prête à saisir chaque opportunité



Le président de la Nouvelle Vision le Docteur Kodjovi Atna THON plus actif que jamais auprès des jeunes .la NOVI fidèle à son combat auprès des jeunes pointe du doigt l'importance de la présence des jeunes dans la prise des décisions au sein des institutions. Car les grandes décisions sont prises pour elle et ceci sans elle. Il invite la jeunesse à une prise de conscience et une détermi-

nation vis à vis de son destin. La jeunesse africaine, aspire à une démocratie inclusive qui lui offre la possibilité de la construction de son destin. Les jeunes veulent heureux et en paix. Mais le constat est tout autre. «Il est vrai que très souvent les décisions sont prises pour les jeunes sans les jeunes. Mais de nos jours, il y en a qui se battent afin que les politiques, désormais, émanent de nous et non nous soit imposées «laisse entendre le leader de la NOVI, Dr THON. Pour lui, plus rien ne peut nous arrêter dans notre élan de combat et en tant que jeune nous devons nous lever. Les jeunes veulent une démocratie qui les mobilise sur la voie du progrès, mais elle leur échappe. Mais dans les pays où elle fonctionne à peu près les acteurs

politiques trouvent les moyens de confisquer ce rêve. Il est donc important que la jeunesse exige plus de lucidité car c'est son droit et non une faveur. Alors dans son combat quotidien pour la liberté et l'épanouissement de la jeunesse; le Dr Kodjovi Atna THON précise que «le jeune doit continuer à travailler pour être prêt à saisir à chaque opportunité qui se présente à nous». Nous ne devons rien rater». ajoute t-il.

Guillaume POITRINAL disait «quand le leadership est joué sur la double partition de la raison et de l'émotion, il est un moteur puissant qui donne à des hommes et à des femmes l'énergie nécessaire pour dépasser les limites du possible». Vive la jeunesse. Aristide ABIDJO

Musique

Report de Togo «EKPOME CHALLENGE- EVENTS»

Le nouveau concept de la d'apologie et du show initialement prévu pour le vendredi 23 octobre 2020 à 18h au temple de la culture le hangar est reporté à une date ultérieure.



La grande soirée de la sapologie et du show dénommé «EKPOME VIDEO CHALLENGE» prévue pour se tenir le vendredi 23 octobre au temple de la culture le hangar à 18h est reporté à une date ul-

térieure. Pour des raisons de sécurité par ces temps que traverse le monde à cause de la pandémie du corona virus les organisateurs ont décidé de reporter l'événement car la salle ne pouvait pas contenir le nombre de spectateurs annoncés vis à vis de l'événement et c'est aussi dans l'intention d'éviter le désordre et la frustration des fans de l'événement EKPOME VIDEO que la date a été reporté car c'était la meilleure solution. Selon l'organisateur principal de l'événement l'artiste EZALAKA-

POINTE» la vie humaine est précieuse bien que nous avons l'autorisation adéquate pour l'organisation de cet événement il est mieux pour nous staff de l'organisation et pour la satisfaction des fans et surtout du TOGO de faire un report afin d'éviter les dégâts. d'où nous prenons du recul pour mieux sauter et ceci très bientôt. Je réitère mes excuses pour les fans de cet événement et envers la nation. nous vous promettons un très beau spectacle les jours à venir. je vous remercie pour tout vos soutiens. ensemble nous irons loin.

Mode

SOIS BÉNI une marque accessible à tous



La nouvelle marque SOIS BÉNI revient avec sa toutes nouvelles for-

mules de production made in Benin pour permettre à chaque béninois de s'habiller aux couleurs nationales. La qualité des Lacoste et des tee shorts montrent la capacité et la productivité de l'industrie africaine. L'appréciation des européens aux couleurs de la nation française par la marque SOIS BÉNI n'est point à démontrer pour la production améri-

caine la marque SOIS BÉNI est l'une des best production de l'Afrique et du monde pas des moindre .pour la maison de production SOIS BÉNI les commandes pleuvent peu à peu et cela montrent l'importance des pays africains et du monde à la production africaine de qualité basé sur la bonne qualité. Sur les réseaux sociaux la marque SOIS BÉNI grandit de jour en jour.



Édité par GEEK BENIN

Directeur Général et de publication
Prudence SEKODO
95 692 885

Conseillers éditoriaux
Léon KOBOUDE
Luc Aimé DANSOU

Directeur de la rédaction
Hervé Prudence HESSOU

Rédacteur en chef
Jesdias LIKPETE

Rédaction
Ambroise AMETOWONA
Kangny Damascène
Desk Sport
Gaël HESSOU
Aubin Monge BANKOLE
Rogerio APLOGAN

Correspondant
Kanon NONDICHAO
(Abomey)
Aristide ABIDJO (Lomé)

Service Commercial
Sidoine YEHOUESSI
(95 814 065)

Rentrée diplomatique 2020-2021

Le corps diplomatique informé de la pertinence de la réforme du système partisan



Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération Aurelien AGBENONCI a procédé, le mardi 27 octobre 2020, à l'ouverture officielle de l'année diplomatique 2020-2021. "La réforme du système partisan au Bénin" est le thème de cette rentrée solennelle qui a connu la participation du Garde des Sceaux, ministre de la Justice et de la Législation, Monsieur Séverin QUENUM, du ministre de la Communication et de la Poste, Porte-parole du Gouvernement, Alain OROUNLA et du Président de la Commission des Lois, de l'Administration et des Droits de l'Homme de l'Assemblée Nationale, Orden ALLADATIN.

Dans son adresse au corps diplomatique, le ministre Aurelien AGBENONCI a rappelé que l'une des raisons d'être des briefings, est de donner au corps diplomatique et consulaire la lecture du Gouvernement sur les événements importants de la vie politique nationale et internationale et de permettre à ses membres d'avoir des réponses précises aux préoccupations légitimes qu'ils pourraient avoir. Il s'agit aussi de

leur permettre d'avoir une lisibilité sur des décisions et actes que prend le Gouvernement. Il a situé le contexte du choix du thème de la rencontre en indiquant que l'actualité nationale est tout happée par l'élection présidentielle du dimanche 11 avril 2021 conformément au calendrier de la CENA. Une question qui occupe de plus en plus les esprits et suscite les commentaires les plus divers. La préoccupation du Gouvernement est d'organiser des élections libres, transparentes et apaisées. Cela dépend non seulement du cadre légal, du professionnalisme des Institutions qui en ont la charge mais aussi de la bonne compréhension du processus qu'ont les parties prenantes, les citoyens, les électeurs. "Cela dépend aussi de la bonne compréhension de la réalité de nos textes que peuvent avoir, nos amis que vous êtes. Il est important, dans le souci de transparence et de meilleure communication, que nous puissions vous parler et vous dire dans quelle épure nous évoluons pour pouvoir accomplir cet acte majeur de notre vie démocratique" a fait remarquer le ministre

AGBENONCI.

Puisqu'il s'agit d'une séance visant à éclairer la lanterne du corps diplomatique, le Président de la Commission des Lois à l'Assemblée nationale a fait le point de tous les textes de lois qui encadrent désormais la vie politique béninoise. Il a expliqué point par point le processus mis en place et les mécanismes ayant abouti à leur vote.

A son tour, le Garde des Sceaux, ministre de la Justice et de la Législation, Séverin Maxime QUENUM a souligné qu'en plus des motifs de rationalisation des dépenses, le couplage des élections dorénavant en République du Bénin, se justifie par la volonté du pays de disposer du temps nécessaire pour se consacrer au développement.

Quant au Ministre de la Communication et de la Poste, Porte-parole du Gouvernement, Alain OROUNLA, il est revenu sur la genèse de la création des partis politiques au Bénin. Selon lui, c'est la rationalité qui sous-tend le processus législatif ayant conduit au vote de ces différents textes sur lesquels le Bénin va organiser sa vie politique pendant de nombreuses décennies. "Il y avait un consensus, pour ne pas dire, l'unanimité sur la nécessité de rationaliser les partis politiques et de remettre le parti politique au cœur de l'action politique" a-t-il ajouté.

D'autres explications sur le libre parrainage, le poste de Vice-président ont été données au corps diplomatique qui a compris mieux que par le passé, la pertinence de la réforme du système partisan au Bénin.

Affaires E-commerce/Placement en ligne

Des responsables mis sous mandat de dépôt

Poursuivis pour Escroquerie via internet, fraude fiscale, transport des contrebandes sans déclaration des produits et blanchiment de capitaux, Madame AÏDAMA Séverine, Mr TONA

Émile Kossi tous deux responsables de Chymall et Mr MELE Ghislain, Mr AHOUITONON Sédolo tous deux responsables de High Life sont mis sous mandat de dépôt ce jour mercredi 28

octobre 2020 par le Procureur spécial de la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (CRIET). POLO. AHOUNOU

Tenue des manifestations du 31 octobre 2020
Autorisation exceptionnelle accordée par le Maire de Cotonou

(L'arrêté relatif aux mesures d'hygiène et de prévention de propagation de la pandémie de COVID-19 toujours en vigueur)



Editorial

Le fauteuil de la Marina sera mis en jeu dans six mois. Mais, le réformateur de la République est droit dans ses bottes. Il ne fera pas la course dans les arènes populistes pour affoler le compteur des suffrages. Habitue à des mises en scène et à une théâtralisation à outrance de la gouvernance, la nation a plutôt découvert la dynamique d'un Président qui a fait la délicate option de réformes impopulaires avant le grand bain électoral.

Le risque d'être impopulaire va déboucher sur le droit d'être porté en triomphe et l'obligation de briguer un nouveau mandat. L'interview accordée à Jeune Afrique confirme le charisme du Président. Au pouvoir depuis 2016, la légende du nouveau départ s'est déjà taillée une étoffe exceptionnelle.

Le choix de l'impopularité est devenu la clé de voûte de la rupture. Talon, l'homme des risques, a fini par prendre le contrôle des tourbillons dans sa navigation réformatrice. Le chef de l'Etat a, volontiers, choisi les chemins périlleux. Les courageuses réformes ont tôt fait de le mettre sur la braise. Un début de mandat compliqué où les fondations de la rupture ont exigé du président l'obstination dans les mesures impopulaires. Les réformes ont, certes, offert à l'opposition une arme de combat politique. Mais, à trop braquer les projecteurs sur le Président, cette opposition est restée sans imagination, laissant le héros de la rupture, trouver seul, la lumière dans l'impopularité.

Malgré les supposées vagues de l'impopularité, le navire de la rupture n'a pas chaviré. Et le capitaine qui n'a pas horreur de la tempête, semble maintenant sur la voie royale des starting-blocks. L'interview à Jeune Afrique a livré une vérité capitale : Talon a déjà avisé. Il ne reste que la sortie de la fumée blanche.

Candidat ou pas candidat ? Le risque de l'impopularité a abouti à une légitime logique de candidature. La présence du chef de l'Etat dans la compétition devient une exigence. Le bilan acquis dans l'apparente impopularité porte clairement des certitudes pour un second mandat.

Le risque de l'impopularité s'est définitivement révélé efficace pour la rupture. Talon devrait en récolter les dividendes dans les urnes. A l'opposé de son prédécesseur, roi du populisme asservi à la quête obsessionnelle de la popularité, le Boss de la Marina a démontré la force du pragmatisme dans l'impopularité.

Après la brillante interview dans Jeune Afrique, Talon, homme d'Etat, figure emblématique de la rupture, n'a pas à se soucier des réactions épidémiques de gens frappés de traumatisme depuis la passation de pouvoir en Avril 2016. L'avènement à la Marina de l'ennemi juré avait enfoncé l'ancien « dieu » dans la déprime.

L'idée d'un renouvellement de mandat en 2021 provoque le coup de sang du parrain de la Résistance, et engendre sans surprise, le flot de phrases incohérentes. Mais, le triomphe sanctionnera le risque de l'impopularité malgré les lamentations de l'ancien pivot du système obsolète de la vaine refondation.

Par Sulpice Oscar GBAGUIDI

LE GEAI BLEU

La chronique de Kangny-Hessou Jean Damascène



Un petit pavé lancé dans la marre politique : un bruit soudain et l'attention de focalise sur la Directrice de l'Administration de l'Union Progressiste qui déclarait non sans humour que: « L'UP ne suscite pas un candidat, nous présentons un candidat que nous allons soutenir et gagner le pouvoir. Nous ne nous lançons pas dans l'agitation. A l'UP, il y a une discipline du groupe ». Susciter une candidature, c'est bien contraindre. Le contexte du texte c'est bien le paysage des mouvements et autres initiatives éparses qui supplient les potentiels candidats. La réforme du système partisan voudrait que les partis politiques soient au cœur de l'activité politique. La présidentielle est un événement éminemment politique.

« L'UP ne suscite pas un candidat, nous présentons un candidat que nous allons soutenir et gagner le pouvoir. Nous ne nous lançons pas dans l'agitation. A l'UP, il y a une discipline du groupe »

Pour le cas béninois, elle n'a des sensquesielles'inscrit dans une perspective de parrainage d'élus. C'est donc à juste titre que l'UP voudrait se démarquer du tintamarre des mouvements bruyants pour se faire servante de la charte des partis politiques et de la constitution en vigueur. Il s'en suit donc une sérénité dont l'opposée est l'agitation. La présentation du candidat est un processus en amont. C'est une discussion patiente et ordonnée. Le process est méthodique. Son achèvement est sanctionné par un congrès ou un conseil. Ce sont les implicites des propos tenus par Madame Christhelle HOUNDONOUGBO vus sous le prisme de notre époque.

Relation Parents/Enfants

Faire de la sexualité un sujet tabou aujourd'hui est une erreur

La société africaine au départ était une société purement traditionnelle, une société dans laquelle les valeurs occupaient une grande place. La tradition, le culturel et le culturel font de l'Afrique un continent très riche où l'on découvre des choses merveilleuses voire incroyables. Aujourd'hui on voit une société africaine affaiblie car la modernisation a pris le pas sur les valeurs. La tendance en Afrique actuellement est la copie du mode de vie de l'occident à travers l'habillement et le style de vie. La dépravation et la perversion ont atteint le sommet, un niveau que l'on n'aurait jamais imaginé. Des pratiques sexuelles peu orthodoxes font leur entrée dans la vie sexuelle des jeunes. La recherche de facilité, le désir d'avoir un mode de vie dont on n'a pas les moyens, le snobisme, la difficulté de certains parents à offrir le nécessaire à leurs enfants sont des facteurs qui poussent les adolescents vers le sexe de façon précoce. Les médias, les réseaux sociaux, l'école et les pairs constituent aujourd'hui des canaux par lesquels les enfants et adolescents s'informent sur la sexualité. Mis à part l'école l'information obtenue par ces canaux présente une image biaisée de la sexualité d'où l'utilité pour les parents de corriger le tir en donnant une éducation sexuelle adéquate à leurs enfants. Au cours de l'année scolaire 2016-2017, 3045 cas de grossesse ont été répertoriés en milieu scolaire au Bénin. Au cours de l'année 2017-2018, 2912 cas de grossesses ont été répertoriés et pour l'année scolaire

2018-2019, 1122 cas de grossesses. Ces chiffres sur cités devraient interpeller chaque parent. Dans beaucoup de familles africaines, parler de la sexualité est tabou. Les adultes sont gênés d'aborder la question avec les jeunes et ces derniers trouvent difficile voire impossible de discuter de thèmes sexuels avec les adultes. Mais aujourd'hui les parents n'ont plus le choix, cela s'impose à eux, ils ont l'obligation de le faire. Parler de sexualité avec son enfant dénote de l'intérêt qu'on porte à sa progéniture. Il est plus important de parler de sexualité avec les enfants pour leur faire éviter des comportements à risque que de devoir faire face aux conséquences de la sexualité précoce des enfants. L'éducation sexuelle doit commencer à la maison dès l'apparition des règles chez la fille et dès l'apparition des caractères sexuels secondaires (pilosité, mue de la voix) chez les garçons. Le père peut choisir de parler aux garçons et la mère aux filles pour faciliter le dialogue et la compréhension.

Les conséquences des rapports sexuels précoces sont multiples, il y a des conséquences à court terme et à long terme. Les conséquences à court terme sont entre autres les infections sexuellement transmissibles dont le VIH, les grossesses, les avortements clandestins et l'abandon des classes du fait de grossesses précoces. Les conséquences des rapports sexuels à long terme sont entre autres le cancer du col de l'utérus dont le premier facteur de risque est le rapport sexuel précoce c'est-à-dire le premier rap-

port sexuel avant l'âge de dix sept ans chez la fille. La stérilité à l'âge adulte qui est une conséquence des infections sexuellement transmissibles non traitées et aussi des avortements clandestins mal faits et parfois répétés. Le SIDA, quelques années après l'infection à VIH, la personne infectée doit faire face à la phase maladie si entretemps elle n'a pas fait le test de dépistage pour commencer le traitement avec les antirétroviraux. La mort est à la fois une conséquence à court et à long terme des rapports sexuels précoces chez les filles, un avortement clandestin peut tourner au drame et causer la mort de la personne qui se fait avorter. Les cancers du col de l'utérus sont souvent découverts à un stade avancé ce qui laisse peu de chances à la médecine de sauver la personne qui finit par faire face à la mort. Certaines adolescentes se suicident ou peuvent présenter diverses formes de maladies mentales parce qu'elles se retrouvent enceinte et ne veulent pas affronter leurs parents.

De tout ce qui précède, il apparaît que les rapports sexuels précoces en milieu scolaire ou non n'ont aucun avantage mais que des conséquences surtout chez les filles. La paternité et la maternité en bas âge ont parfois des conséquences psychologiques sur les adolescents du fait d'endosser des responsabilités d'adultes à l'adolescence.

L'éducation sexuelle à la maison s'impose aujourd'hui à tous les parents quelque soit le niveau d'études, la classe sociale et le milieu de vie. Il

existe des organismes qui passent par plusieurs canaux pour sensibiliser les jeunes sur la sexualité mais le travail ne sera complet que si les parents mettent la main à la patte. Il n'existe pas plus grande déception pour un parent que de voir son enfant prendre le mauvais chemin. Les parents ont l'obligation d'inculquer les valeurs aux enfants, le dialogue et la communication avec les enfants doivent faire partie de la routine familiale. Les parents doivent refléter ce qu'ils attendent de leurs enfants. Ils ont donc l'obligation d'être leurs exemples, car les enfants observent la façon dont ils interagissent, la place et l'expression des sentiments dans leur vie, les relations de genre et de pouvoir au sein du couple parental. Tous ces éléments forment la fondation de la sexualité de l'enfant à l'âge adulte, de même que l'acceptabilité ou le rejet de certains de leurs comportements par leurs parents.

Les parents doivent être en mesure de fournir aux enfants des informations fiables sur la sexualité, les aider à développer leur connaissance, leur autonomie et leurs compétences, telles que la communication, renforcer leur capacité à prendre des décisions responsables, leur permettre d'explorer et définir leur propre valeurs, et leur fournir un modèle sain de comportement sexuel.

Les adolescents croient souvent que vivre et exprimer son amour se réduit aux relations sexuelles. C'est aux parents de leur expliquer que les sentiments ne sont pas à confondre avec les relations sexuelles, et que le fait de

tomber amoureux à leur âge est normal mais cela ne signifie pas qu'ils doivent aller au sexe. Trouver le juste milieu pour dire les choses sans choquer et frustrer son enfant est possible. L'adolescence est une période difficile et compliquée et c'est avec beaucoup de patience et de tolérance que le parent pourra aider son enfant sans avoir à faire face à une rébellion de la part de ce dernier. Déjà à partir de la sixième le parent peut entamer la discussion sur la sexualité avec son enfant. Si le parent ne le fait l'enfant apprendra autrement et ce ne sera pas au profit des parents.

Donner une éducation sexuelle à ses enfants c'est leur donner une chance d'éviter les comportements à risque mais aussi leur indiquer ce qui soutient une sexualité saine et épanouissante. On ne dira pas qu'il existe un âge idéal pour avoir le premier rapport sexuel mais cela peut se faire lorsque la maturité psychosexuelle est atteinte. C'est-à-dire, à partir du moment où le jeune commence par saisir le vrai sens de l'amour, ne le réduisant plus aux relations sexuelles. On ne doit s'adonner aux rapports sexuels que lorsqu'on se sent conscient, responsable et surtout prêt à en assumer les conséquences. Karimath Fomilayo LAWANI ; Présidente de l'ONG Eduquons Autrement ; Personnes ressources : Docteur ANAGONOU LARY Lucrèce : Pédiopsychiatre ; Docteur Muriel MEHOBA : Gynécologue ; Docteur Didito Quenum : Sexologue ; Page facebook : Programme Eduquons Autrement

COVID-19 dans les pays en développement

Un colloque international pour évaluer le mécanisme de résilience aux chocs sanitaires

La Direction Générale des Politiques de Développement organise du 27 au 29 octobre 2020 un colloque international sur la population avec comme thème « Mécanisme de résilience aux chocs sanitaires dans les pays en développement : cas de la COVID-19 ». Une occasion pour les différents experts de trouver à travers les réflexions, les mécanismes qui permettront d'amortir les impacts socioéconomiques de la COVID-19 sur le développement du capital humain sur le court, moyen et long terme.

ce colloque qui se veut un creuset pour une réflexion sur les mécanismes à mettre en place pour la gestion efficace en cas de survenance de ces pandémies. C'est la Direction Générale des Politiques Développement, structure sous tutelle du Ministre d'État en charge du Plan et du Développement en collaboration avec les Ministres en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Santé qui organise ce colloque international sur le thème : « Mécanismes de résilience aux chocs sanitaires dans les pays en développement : cas de la COVID-19 ».

A cette occasion, « nous partagerons nos expériences avec les autres pays sur la manière de gérer ces chocs et profiter des bonnes pratiques des autres pays » ex-

pose Cyriaque EDON, DG des Politiques de Développement.

« La santé étant un pan très important du développement durable surtout le capital humain, la COVID-19 a mis à mal ce système qui se trouve déséquilibré. Nous attèlerons à travers les réflexions de trouver les mécanismes qui permettront d'amortir les impacts socioéconomiques de la COVID-19 sur le développement du capital humain sur le court, moyen et long terme » affirme le premier responsable de la structure organisatrice.

Lien ZOOM du colloque : <https://us02web.zoom.us/j/84130102651?pwd=SmQwRnJFWWZnUCtYZG9nNk1hWHZLZz09>

Pendant trois jours, du 27 au 29 octobre 2020 à l'hôtel Golden Tulip le Diplomate de Coto-

nou le monde académique, les décideurs et les partenaires financiers, échangeront pour une économie ré-

siliente aux chocs sanitaires, gage de stabilité et de développement durable. Plusieurs thématiques seront abordées au cours de

Code de déontologie de la presse béninoise

Préambule

Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication affirment leur volonté de perpétuer les traditions de lutte de la presse béninoise pour la liberté d'expression et le droit du public à l'information. Des instances africaines d'autorégulation des médias sont similaires. Elles marquent également leur engagement à promouvoir la culture démocratique en conformité avec la Constitution du 11 décembre 1990 qui garantit la liberté de presse au Bénin.

Elles sont convaincues que les responsabilités, qui incombent aux journalistes dans la mission d'information du public, priment toute autre responsabilité, en particulier à l'égard de leurs employeurs et des pouvoirs publics.

Elles soutiennent que cette mission ne peut être assumée que sur la base de saines pratiques professionnelles. Elles ont, par conséquent, décidé d'élaborer un code de déontologie qui énonce les devoirs et les droits du journaliste dans l'exercice de sa profession au Bénin. Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication souscrivent à la présente déclaration, objet de ce code. Les journalistes et techniciens de la communication s'engagent à observer rigoureusement, dans leur pratique quotidienne, les principes qui en découlent, pour la dignité, la crédibilité et le prestige de la profession de journaliste au Bénin.

Déclaration des devoirs

Dans la recherche, le traitement et la diffusion de l'information ainsi que le commentaire des événements, les devoirs essentiels du journaliste sont :

Art 1er. L'honnêteté et le droit du public à des informations vraies. Le journaliste est tenu de respecter les faits, quoi que cela puisse lui coûter personnellement, et ce en raison du droit que le public a de connaître la vérité.

Art 2. La responsabilité sociale

Le journaliste publie uniquement les informations dont l'origine, la véracité et l'exactitude sont établies. Le moindre doute l'oblige à s'abstenir ou à émettre les réserves nécessaires dans les formes professionnelles requises.

Le traitement des informations susceptibles de mettre en péril la société, requiert du journaliste, une grande rigueur professionnelle et, au besoin, une certaine circonspection.

Art 3: Le rectificatif, le droit de réponse et le droit de réplique

Les fausses nouvelles et les informations inexacts publiées doivent être spontanément rectifiées. Le droit de réponse et le droit de réplique sont garantis aux individus et aux organisations, dans les conditions prévues par la loi. Le droit de réponse et le droit de réplique ne peuvent s'exercer que dans l'organe qui a publié l'information contestée.

Art 4. Le respect de la vie privée et de la dignité humaine

Le journaliste respecte les droits de l'individu à la vie privée et à la dignité. La publication des informations qui touchent à la vie privée d'individu ne peut être justifiée que par l'intérêt public.

Art 5. L'intégrité professionnelle, les dons et les libéralités

En dehors de la rémunération qui lui est due par son employeur dans le cadre de ses services professionnels, le journaliste doit refuser de toucher de l'argent ou tout avantage en nature des mains des bénéficiaires ou des personnes concernées par ses services, quelle qu'en soit la valeur et pour quelque cause que ce soit. Il ne cède à aucune pression et n'accepte de

directive rédactionnelle que des responsables de la rédaction. Le journaliste s'interdit tout chantage par la publication ou la non-publication d'une information contre rémunération.

Art 6. Le plagiat

Le journaliste s'interdit le plagiat, la calomnie, la diffamation, l'injure et les accusations sans fondement.

Art 7. Le secret professionnel

Le journaliste garde le secret professionnel et ne divulgue pas la source des informations obtenues confidentiellement.

Art 8. La séparation des commentaires des faits

Le journaliste est libre de prendre position sur n'importe quelle question. Il a l'obligation de séparer le commentaire des faits. Dans le commentaire, il doit tenir le scrupule et le souci de l'équilibre pour règles premières dans la publication de ses informations.

Art 9: La séparation de l'information de la publicité

L'information et la publicité doivent être séparées.

Art 10. L'incitation à la haine raciale et ethnique

Le journaliste se refuse à toute publication incitant à la haine tribale, raciale et religieuse. Il doit proscrire toute forme de discrimination. Il s'interdit l'apologie du crime.

Art 11. Le sensationnel

Le journaliste s'interdit les titres sensationnels sans commune mesure avec le contenu des publications.

Art 12. Les restrictions à l'information

Aucune information ne doit être altérée ni supprimée tant qu'elle ne porte pas atteinte à la sécurité de l'Etat.

Art 13. L'identité de l'information

Le journaliste est responsable de ses publications, du choix des photographies, des extraits sonores, des images et de son commentaire, et ceci en accord avec ses supérieurs hiérarchiques. Il signale, de façon explicite, un reportage qui n'a pu être filmé mais qui a été soit reconstitué, soit scénarisé. Il avertit s'il s'agit d'images d'archives, d'un " faux direct " ou d'un " direct ", d'éléments d'information ou de publicité.

Art 14. L'honneur professionnel

Le journaliste évite d'utiliser des méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des illustrations.

Art 15: La protection des mineurs

Le journaliste respecte et protège les droits des mineurs en s'abstenant de publier leurs photographies et de révéler leur identité.

Art 16. La violence et les obscénités

Le journaliste doit s'abstenir, autant que possible, de publier des scènes de violence, des images macabres et obscènes.

Art 17. La confraternité

Le journaliste doit rechercher la confraternité. Il s'interdit d'utiliser les colonnes des journaux ou les antennes, à des fins de règlement de compte avec ses confrères. Le journaliste ne sollicite pas la place d'un confrère, ni ne provoque son licenciement en offrant de travailler à des conditions inférieures.

Art 18. Incompatibilité des fonctions de journaliste et d'attaché de presse

La fonction d'attaché de presse, de chargé de relations publiques et autres fonctions assimilées, est incompatible avec l'exercice cumulé de la profession de journaliste

Art 19. Le devoir de compétence

Avant de produire un article ou une émission, le journaliste doit tenir compte des limites de ses aptitudes et ses connaissances. Le journaliste n'aborde ses sujets qu'après avoir fait un minimum d'effort de recherche ou d'enquête. Le journaliste doit constamment améliorer ses talents et ses pratiques professionnelles en se cultivant et en participant aux activités de formation permanente organisées par les diverses associations professionnelles.

Art 20. Les juridictions

Tout manquement aux dispositions du présent code de déontologie expose son auteur à des sanctions disciplinaires qui pourront lui être infligées par les instances d'autorégulation des médias et les associations professionnelles. Le journaliste accepte la juridiction de ses pairs, ainsi que les décisions issues des délibérations des instances ci-dessus mentionnées. Le journaliste s'oblige à connaître la législation en matière de presse.

Déclaration des droits

Tout journaliste doit, dans l'exercice de sa profession, revendiquer les droits suivants :

Art 21. Le libre accès aux sources

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, a accès à toutes les sources d'information et a le droit d'enquêter librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique.

Art 22. Le refus de subordination

Le journaliste a le droit de refuser toute subordination contraire à la ligne éditoriale de son organe de presse.

Art 23. La clause de conscience

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, peut invoquer la clause de conscience. Il peut refuser d'écrire ou de lire des commentaires ou éditoriaux politiques contraires aux règles de déontologie de la profession ou d'être le censeur des articles, oeuvres radiophoniques et télévisuelles de ses pairs, sur des bases autres que professionnelles. En cas de conflit lié à la clause de conscience, le journaliste peut se libérer de ses engagements contractuels à l'égard de son entreprise, dans les mêmes conditions et avec les mêmes droits qu'un licenciement.

Art 24. La protection du journaliste

Le journaliste a droit, sur toute l'étendue du territoire national, et ce sans condition ni restriction, à la sécurité de sa personne, de son matériel de travail, à la protection légale et au respect de sa dignité.

Art 25. L'obligation de consultation

L'équipe rédactionnelle doit être obligatoirement informée de toute décision importante de nature à affecter la vie de l'entreprise. Elle doit être au moins consultée, avant décision définitive, sur toute mesure intéressant la composition de la rédaction : embauche, licenciement, mutation et promotion de journalistes.

Art 26. Le contrat et la rémunération

En considération de sa fonction et de ses responsabilités, le journaliste a droit non seulement au bénéfice des conventions collectives, mais aussi à un contrat individuel assurant la sécurité matérielle et morale ainsi qu'à une rémunération correspondant au rôle social qui est le sien et qui garantisse son indépendance économique.

Fait à Cotonou, le 24 Septembre 1999

Mis à jour le 15 juin 2005

Séminaire de sensibilisation et de consultations sur la VGM

Le Cncb renforce la capacité des parties prenantes résidant à Bohicon



Le Conseil National des Chargeurs du Bénin (CNCB) organise, du mardi 27 au jeudi 29 octobre 2020 à Bohicon, un séminaire de sensibilisation et de consultations au profit des parties prenantes à la Masse Brute Vérifiée (VGM).

La cérémonie d'ouverture marquant le démarrage dudit séminaire a été présidée ce mardi 27 octobre 2020, à la Salle de conférence de l'Hôtel «La Majesté»

par, le Directeur Général par Intérim de l'Office, Codjo Gautier ABLET, entouré de son Assistant, Yaovi BOSSOU et du Directeur de l'Assistance aux Chargeurs et de la Prospective, Ernest TINDO.

Mise en application au Bénin par l'Arrêté 2016 N°059/MIT/DC/SGM/CTJ/PAC/CNCB/DMM/SA du 30 juin 2016 portant mise en œuvre de l'amendement du chapitre VI/2 de la Convention SOLAS instituant la transmission préalable de la masse brute vérifiée avant l'embarquement de tous les conteneurs empotés à l'exportation, la VGM fait l'objet d'échanges et de partage mutuel de connaissances entre acteurs portuaires et cadres du Conseil National des Chargeurs du Bénin.

Pendant trois (03) jours, chargeurs, manutentionnaires, opérateurs de pesée, commissionnaires agréés en douane,

transitaires, transporteurs, acteurs portuaires toutes catégories confondues, au total soixante-dix (70) participants, bénéficieront des enseignements de Monsieur Ernest TINDO, formateur dudit séminaire, dont le thème retenu est « La Masse Brute Vérifiée (VGM) : Fondement, responsabilité du chargeur et mise en œuvre au Port de Cotonou ».

Pour le Directeur Général par Intérim du CNCB, Bohicon est une ville stratégique en matière de transport et de commerce transfrontalier.

Beaucoup de chargeurs opérant dans l'exploitation du bois, des opérateurs de pesées et surtout des transporteurs sont implantés dans cette zone géographique. C'est donc à juste titre que le présent séminaire sur la VGM se déroule à Bohicon, la ville Carrefour.

Ce séminaire permettra aux participants

de :

- Comprendre les fondements de la réforme de la Convention SOLAS instaurant la VGM ;
- Comprendre les objectifs de la réforme de la Convention SOLAS pour le transport maritime de conteneurs ;
- Comprendre la notion de la VGM et son utilité ;
- Maîtriser les nouvelles obligations des chargeurs de conteneurs et les sanctions retenues en cas de manquement telles instaurées par cette réforme ;
- Cerner l'étendue de la responsabilité du chargeur de conteneurs et les réalités de l'implémentation de la VGM au Port de Cotonou ;
- et enfin comprendre les perspectives pour la VGM à court et moyen termes.

CCOM/CNCB

E-commerce

Junior Natabou, millionnaire à 17 ans !



Jeune prodige du numérique, Junior Natabou, Béninois de 17 ans, prouve par son expérience que l'on peut réussir quand on croit en son rêve.

Un jeune homme curieux et ambitieux Dès l'âge de 14 ans, Junior Natabou s'intéresse au monde du numérique et assouvit sa soif de connaissances en regardant de nombreux documentaires et reportages sur le web, et tout particulièrement sur la plateforme YouTube. Il se lance tout d'abord dans la robotique avec un ami, puis décide d'ouvrir une agence de communication digitale, avant de se tourner

finalement vers l'e-commerce. Avant de lancer ses boutiques en ligne, il suit les cours de Yomi Denzel, un jeune homme comme lui qui a réussi dans le monde de l'e-commerce. Ses formations vont lui apprendre les bases. Persévérant, il teste différents produits pendant près d'un an, puis il finit par rencontrer le succès. À partir de là, en moins d'un an, il dépasse le million d'euros de chiffre d'affaires.

Un modèle pour tous les jeunes d'Afrique et d'ailleurs

Junior Natabou est un modèle de ténacité. Il prouve que, malgré les difficultés, il est possible d'atteindre le but que l'on s'est fixé à force de travail et de persévérance. Et des difficultés, il en a connues. En effet, le fait de vivre en Afrique est déjà un handicap par rapport à l'accès à certaines ressources facile-

ment utilisées ailleurs, notamment Stripe ou PayPal. Et puis, au Bénin, le chemin est soi-disant tout tracé pour les jeunes : il faut forcément exceller en classe pour avoir la possibilité d'intégrer de grandes écoles. C'est la seule chance de s'en sortir d'après les adultes. Aussi, Junior Natabou s'est heurté à son entourage qui ne comprenait pas ses choix et qui ne le soutenait pas. Il s'est battu seul pour fonder ce qu'il a bâti. Même si personne ne croyait en son projet, il a continué sur sa voie, faisant preuve d'une grande maturité et d'une grande volonté. Désormais, il est un exemple pour les jeunes africains, mais pas qu'eux, qui se rendent compte qu'une autre voie est possible et que le monde du numérique peut leur ouvrir le champ des possibles à eux aussi.

Travail, discipline, ténacité et ambition

Junior Natabou le dit clairement : réussir dans l'e-commerce n'est pas si facile malgré ce que l'on pourrait croire. Au départ, il a mis du temps avant d'obtenir des résultats et a testé divers marchés, différents produits. Mais il n'a jamais considéré ses tentatives comme des échecs, plutôt comme des expériences utiles. Il faut avoir en tête que réussir est le rêve d'une vie pour persévérer encore et encore. C'est beaucoup de travail et de temps. Il faut investir sur soi-même en se formant avec les meilleurs, en permanence. D'ailleurs, il réinvestit une grande partie de ses gains, notamment en formation, car les choses évoluent vite dans le milieu du numérique. Fort de ses expériences à seulement 17 ans, Junior Natabou envisage désormais de lancer ses propres marques dans le domaine de la santé, du fitness et de la beauté. Pour

BÉNIN/DÉVELOPPEMENT

Promotion de la filière Manioc au Bénin

Par Magloire LOHOU
Ingénieur-Formateur
Le 29 octobre 2020

À tout seigneur tout honneur !

La filière Manioc mise sur orbite serait à l'honneur au Bénin Lorsque tout compatriote béninois intéressé par les questions essentielles de développement de notre commune patrie parcourt de long en large le document intitulé : Les 45 projets phares de Patrice Talon dénommé

<< Bénin Révélé >>... en 2016, Il est aisé de faire la lecture des points importants inscrits au titre des filières agricoles au niveau de :

- II] Agriculture
7. Filières Haute Valeur Ajoutée (ananas, anacarde, produits maraîchers) ;
8. Renforcer les filières conventionnelles (riz, maïs, manioc) ;
9. Etc...

Il est alors loisible de constater : Que la filière Produits maraîchers a glissé au point 8. en remplacement de la filière Manioc.

La filière Produits maraîchers jadis inscrite au titre des Filières à Haute Valeur Ajoutée sur le même palier que ananas et anacarde a été déclassée en quittant le point 7. cette filière est passée au point 8. pour prendre la place de la filière Manioc. Donc naturellement la Filière Manioc gagne une promotion en se positionnant au niveau des Filières du point 7. sur le même palier que ananas et anacarde en remplacement de Produits maraîchers. Cela ne devrait étonner personne dans la mesure où la chaîne de valeurs ajoutées créées par la transformation du manioc est immense et parfois échappe à l'attention du public moins avisé sur les questions de promotion des Filières au niveau de l'agriculture en Afrique et particulièrement au Bénin. En plus de tout le bien que l'on est contraint de reconnaître au manioc à travers le produit Gari connu universelle-

ment de tous partout au monde, d'autres produits telle que la liqueur dénommée "Tacotaco" produite par les industries chinoises délocalisées au Bénin gagne énormément de terrain. De l'alcool (un breuvage comestible à l'instar du Sodabi local) extrait des racines fraîches de tubercules de manioc commercialisé au Bénin et éventuellement à l'exportation dans le monde entier. De ce point de vue le manioc ne pouvait plus figurer au palier des Filières conventionnelles à renforcer mais devient de fait une filière à Haute Valeur Ajoutée. Cela explique en partie le fait que le prix du Gari est en nette augmentation et s'achète actuellement à 400 francs CFA le kilogramme. Les petits producteurs de manioc, les très petites entreprises agricoles familiales se ruent vers les industries chinoises pour écouler leur maigre production obtenue à la daba. Le secteur privé agricole s'adonnant à la culture du manioc devrait

être de fond en comble réformé par les gouvernants en vue de la revalorisation de la filière à travers une plus forte productivité. Bientôt si rien n'est fait et que nous n'y prenons garde notre Gari, l'ami intime du Béninois connaîtra d'autres flambées de son coût et pourrait s'acheter au-delà d'un dollar US chez nous. Donc AVIS aux décideurs de prendre la mesure réelle et objective de la situation de cette importante filière que représente le manioc dans la constitution du PIB. La croissance de 6,3 projetée à l'horizon 2021- 2023 au titre de l'économie nationale ne pourrait concrètement se réaliser en dehors des Filières agricoles de rente et vivrières. Il urge que le Gouvernement s'y penche sérieusement et avec une attention soutenue. En tout cas le Président Patrice Talon veille au grain ; cela va sans dire ! Vive la République ! Vive le Bénin !

Mode

Lolo Andoche et Jean-Michel Abimbola, deux amoureux du Kanvo



En visite de travail au cabinet du ministre de la culture jeudi dernier, le créateur Lolo Andoche et son hôte ont revisité l'univers de la mode au pays mais surtout montrer l'un à l'autre son amour à promouvoir le made in Bénin à travers le Kanvo. L'attachement de Jean-Michel Abimbola, ministre de la culture à tout ce qui a trait à l'identité culturelle béninoise, s'est dégagé une fois encore après la visite de l'ambassadeur du pagne tissé béninois, le créateur de mode Lolo Andoche. Entre le digne fils de Abimbola et les artisans du pagne tissé, c'est un amour de vieille date. Lolo Andoche, promoteur du label béninois est porteur d'un projet à court terme. Et il n'a pas

hésité à se rendre au cabinet de son vieil ami. «Nous sommes convaincus de la pertinence de ce que vous faites ; la promotion du Kanvo à travers la marque Lolo Andoche. C'est une fierté pour le Bénin» a lancé Jean-Michel de Abimbola, après avoir longuement félicité et encouragé son compatriote pour tous ses efforts. Quoique dépouillé du secteur de l'artisanat depuis l'avènement de l'actuel ministère en charge de la culture promeut les acteurs du pagne tissé «Kanvô» à travers des initiatives aussi bien au Bénin qu'à l'étranger. On en veut pour preuve l'initiative du «Mois de la mode» actée en Juillet dernier à travers l'agence nationale ANECSMO que dirige mon cher

Hervé Dassoundo, un jeune dynamique, et la participation active du Ministère de Abimbola à l'initiative du «Mois du Consommation Local» en cours depuis le 1er Octobre. Il ne pouvait en être autrement quand on se convainc que la promotion du "Made in Bénin" et de l'art vestimentaire doit être l'affaire de tous les Béninois. «Avant de revenir au Gouvernement, j'avais complètement banni le costume de ma garde-robe ... » a repris Jean-Michel comme pour rafraîchir la mémoire à ses compatriotes dont certains en méconnaissance du code vestimentaire en vigueur dans l'administration publique béninoise, l'accusent de

se mettre désormais en costume. Pour rappel, l'ancien parlementaire connu pour son attachement à la culture Nagot dont il se réclame partout avec beaucoup de fierté, se vêtait tous les jours de son «atchô-oké» ou encore en «agbada» toujours accompagné de son "gôbi" penché vers le côté gauche pour toutes ses sorties aussi bien publiques que privées et surtout à l'Assemblée nationale ; cette institution qui est une émanation du peuple chargée de facto, de défendre les intérêts du peuple et donc de promouvoir par tous les moyens et à toutes les occasions, le "Made in Bénin".



I- Abonnement

Période	Cotonou / Porto-Novo	Autres localités	Afrique/Europe/Monde
1 mois	10.000	12.000	15.000
3 mois	25.000	30.000	35.000
6 mois	45.000	50.000	55.000
12 mois	80.000	90.000	120.000

II- Publi-rédaction

1- Textes proposés par l'annonceur

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	75.000	65.000	+ 40.000
1/4 page	40.000	35.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

2- Textes proposés par la rédaction

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	80.000	70.000	+ 40.000
1/4 page	45.000	40.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

III- Insertions publicitaires

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
1 page	100.000	80.000
1/2 page	55.000	45.000
1/4 page	30.000	25.000
1/8 page	20.000	15.000

IV- Petites annonces

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
I- EMPLOIS	600 / ligne	500 / ligne
II- IMMOBILIER (parcelle, magasin, ...)	900 / ligne	600 / ligne
III- ANNONCES DIVERSES	1.200 / ligne	1.000 / ligne
IV- DÉCÈS	800/ligne + 50% avec photo	700/ligne + 50% avec photo

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je m'abonne à

Cotonou/Porto-Novo
Autre localité du Bénin
Afrique/Europe /Monde
Soutien

1 mois

 10.000 F Cfa 12.000 F Cfa 15.000 F Cfa

3 mois

 25.000 F Cfa 30.000 F Cfa 35.000 F Cfa

6 mois

 45.000 F Cfa 50.000 F Cfa 55.000 F Cfa

1 an

 80.000 F Cfa 90.000 F Cfa 120.000 F Cfa 100.000 F Cfa

NOM OU RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

BOÎTE POSTALE : TÉL :

LIEU ET ADRESSE DE LIVRAISON :

Ci-joint mon règlement d'un montant DE F Cfa à l'ordre de

BP

(Rép. du Bénin) - Tél.:

pour règlement par :

 Chèque Espèces Mandat-lettre

AGENCE DE COMMUNICATION GLOBALE

CONSEIL & STRATEGIE - PRODUCTION AUDIOVISUELLE - EDITION & PRINT

GRAPHISME & INFOGRAPHIE - EVÉNEMENTIEL - RELATION PRESSE - WEB & DIGITAL - FORMATIONS

Laurent GBAGBO sur TV5

« Discutez ! Négociez ! Parlez ensemble ! »



TV5 : Monsieur le Président
GBAGBO Laurent

TV5 : Bonjour madame.
TV5 : Et merci d'accorder cet entretien à TV5 monde. Comment allez-vous depuis que vous avez recouvré la liberté ?

GBAGBO Laurent : Je me porte mieux. On est toujours mieux quand on est en dehors des prisons que quand on est en dedans. Donc je me porte bien.
TV5 : Depuis le 15 janvier 2019, date de vote acquittement, vous vous tenez dans le silence. Pour quelle(s) raison(s) avez vous accepté de parler aujourd'hui ?

GBAGBO Laurent : Vous savez depuis mon arrestation en Avril 2011, je n'ai pas parlé. Sauf lors des interrogatoires devant la Cour pénal internationale. Et quand j'ai été acquitté, j'attendais d'être dans mon Pays avant de parler. J'attendais d'être en Côte d'Ivoire avant de parler. C'est pourquoi depuis je ne parlais pas. Mais aujourd'hui, la date du 31 Octobre approche, je vois que les querelles nous amènent dans un gouffre. Et en tant qu'ancien président de la République, en tant qu'ancien prisonnier de la CPI, ancien homme politique connu, si je me tais ce ne serait pas responsable. Donc j'ai décidé de m'exprimer pour donner mon point de vue sur ce qui se passe en ce moment en Côte d'Ivoire. Et donner ma direction. Celle qui me semble bonne.

TV5 : Pour la Présidentielle du 31 Octobre, vous partisans ont déposé votre candidature qui a été rejetée. Est ce que vous avez été surpris par le rejet de votre candidature parce que vous ne remplissiez pas toutes les conditions ?

GBAGBO Laurent : Nous étions 44 candidats. On a rejeté 40 candidatures. Vous voyez un peu. Donc... Je trouve ça un peu enfantin. Je pense que

dans un pays, ceux qui veulent être candidats doivent être candidats. On ne doit pas multiplier les obstacles sur la route des candidatures. Je ne conçois pas comme ça la politique.

TV5 : Vous estimez que certains candidats ont été sciemment écartés de la présidentielle ?

GBAGBO Laurent : Bien sûr. Bien sûr. Mais bon, c'est pour tout ça que je m'exprime aujourd'hui.

TV5 : Depuis l'annonce de la candidature d'Alasane Ouattara pour la Présidentielle du 31 Octobre, pour briguer un troisième mandat, la Côte d'Ivoire connaît une crise pré-electorale, qui a fait d'ailleurs déjà plusieurs victimes à Abidjan et dans plusieurs villes de l'intérieur, est ce que vous comprenez la colère des anti-troisième mandat ?

GBAGBO Laurent : Oui. Oui. Je la comprends et la partage. Je pense que l'un des problèmes politiques en Afrique, c'est qu'on écrit des textes transitoires. On écrit dans la constitution que le nombre de mandats est limité à deux (02). Pourtant on veut faire un troisième mandat ? Il faut qu'on respecte ce qu'on écrit. Il faut qu'on respecte ce qu'on dit.

Dès l'instant où dans une société, les textes de lois et la constitution qui est la loi suprême...
TV5 : On dit d'ailleurs que c'est la loi fondamentale.

GBAGBO Laurent : ...c'est la loi fondamentale. Les textes de lois qui régissent les rapports entre les citoyens, disent une chose, il faut qu'on s'y conforme. Et c'est en s'y conformant que la société est régulée de façon efficace. Si on écrit une chose et qu'on en fait une autre, on assiste à ce qui arrive en Côte d'Ivoire aujourd'hui.

TV5 : La situation inflammable que connaît la Côte d'Ivoire depuis le mois de juillet, vous préoccupe alors ?

GBAGBO Laurent : Elle me préoccupe absolument. Et je voudrais dire qu'on a un remède à cela. Le remède, c'est la discussion. Il faut que les gens s'asseyent et qu'ils discutent.

TV5 : Quand vous dites "les gens s'asseyent" vous pensez à qui ? Alassane Ouattara, Henry Konan Bédié, SORO Guillaume.
GBAGBO Laurent : Aux hommes politiques en général. Je pense à ces trois là. Mais le champ politique s'est élargi depuis. Le champ politique s'est élargi. Mais depuis que Houphouët était président, parce que j'ai été le seul à être candidat contre Houphouët Boigny, j'ai été le seul en 90, mais je ne cessais de répéter : <<

asseyons nous et discutons>>.

Avec la discussion, la négociation on règle beaucoup de problèmes.

TV5 : Mais monsieur le Président, est ce que tous les trois vous n'avez pas une part de responsabilité ? Parce que depuis 30 ans vous cristallisez la scène politique Ivoirienne à coup de désalliances et d'alliances. Est ce qu'aujourd'hui le temps n'est pas venu pour vous, tous les 3, de vous retirer et de passer la main à une nouvelle génération ?

GBAGBO Laurent : On ne règle pas les problèmes politiques comme ça. C'est anti démocratique d'ailleurs de céder, de régler... J'entends souvent dire, or ces trois là, ils faut qu'ils partent, il faut qu'ils quittent. Mais de GAULLE, il est resté combien de temps devant la scène politique ? De 1940 à 1969. Son départ de l'Élysée après la défaite du référendum qu'il avait initié. François Mitterrand il est resté combien de temps ?

TV5 : 14 ans.
GBAGBO Laurent : non 14 ans l'Élysée. Mais au devant de la scène politique François Mitterrand était ministre depuis les années 40, 50, puis il est passé dans l'opposition, puis il est devenu Président.

TV5 : Mais comparaison n'est pas raison. La situation de la Côte d'Ivoire est particulière et vous le savez. Depuis 1999 date du premier coup d'état, tous les trois vous occupez la scène politique. Et aujourd'hui ce qu'on entend c'est que la jeunesse se dit que vous devez passer la main à une nouvelle génération.

GBAGBO Laurent : La jeunesse ne dit rien du tout (rires). Ce sont les autres qui parlent pour notre jeunesse. Mais je ne voudrais pas focaliser la discussion sur ce sujet. Parce que, bon, moi j'ai été mis en prison un décennie et la vie a continué. Donc la vie peut continuer sans nous. Mais je veux dire que poser le problème en ces termes là, c'est encore tromper les Ivoiriens. En leur disant, si ces trois là s'en vont, tous les problèmes sont réglés. Or non.

TV5 : Peut être pas tous les problèmes. Mais une grande partie des problèmes. Qu'est ce que vous proposez pour renouer les files du dialogue entre Alasane Ouattara et les principaux leaders de l'opposition dont vous faites partie ?

GBAGBO Laurent : il faut une auto éducation. Il faut que les gens comprennent que dans la démocratie on se donne des règles. On n'est pas d'accord. Dans la démocratie d'abord

on se rend compte qu'on est pas d'accord. C'est la première chose qui fonde la démocratie. On n'est pas d'accord. Mais on vit ensemble dans un pays.

TV5 : En bonne intelligence.

GBAGBO Laurent : Oui on doit vivre en bonne intelligence. On doit se donner des règles. On doit se donner des règles. Et une fois qu'on s'est donné des règles, il faut les respecter. C'est ça. Il faut les respecter. Si on ne peut pas respecter les deux mandats, qu'on ne l'écrive pas dans la constitution. Au temps d'Houphouët Boigny, il n'y avait pas de limitation de mandats.

TV5 : C'était le parti unique aussi.

GBAGBO Laurent : C'était le parti unique. Mais il n'y avait pas de limitation de mandats. Quand il n'y a pas de limitation de mandats. On s'attend à tout. La limitation de mandats n'est pas obligatoire. Mais moi je la souhaite. Mais une fois qu'on a limité les mandats dans la constitution, il faut qu'on respecte cette limitation.

TV5 : Face à ce qu'elle appelle la dérive du pouvoir, l'opposition ivoirienne fait bloc. Et elle appelé à la désobéissance civile. Un mot d'ordre que Alassane Ouattara n'entend pas puisque ça ne l'a pas fait reculer. Et d'ailleurs ses partisans au RHDP disent le 31 Octobre, un coup ko. Victoire au premier tour. Qu'est ce qui nous attend au lendemain du premier octobre ?

GBAGBO Laurent : La catastrophe. Ce qui nous attend, c'est la catastrophe et c'est pourquoi je parle. Pour qu'on sache que j'ai parlé. Pour qu'on sache que je ne suis pas d'accord pour aller pieds et poings liés à la catastrophe. Pour qu'on sache que je dis qu'il y avait autre chose à faire. Il faut discuter.

TV5 : Monsieur le Président cet entretien tire à sa fin, cela fait neuf ans que les Ivoiriens ne vous ont vu, ni entendu, qu'est ce que vous voulez leurs dire à la veille de cette date cruciale du 31 Octobre ?

GBAGBO Laurent : Discutez ! Négociez ! Parlez ensemble !

TV5 : Il est encore temps de la faire ?

GBAGBO Laurent : Il est toujours temps de le faire. Il est toujours temps de le faire. Il est toujours temps de parler. Je voudrais dire aux ivoiriens que dans ce combat qui se mène aujourd'hui autour du troisième mandat, je suis moi Laurent GBAGBO ancien prisonnier de la CPI, je suis résolument du côté de l'opposition. Je dis vue mon expérience, il faut négocier.

TV5 : Merci.

Clôture du colloque international sur la population

Des recommandations pour booster les stratégies de riposte

Lancé le 27 octobre 2020 à l'hôtel Golden Tulip, le colloque international sur la population portant sur le thème « mécanisme de résilience aux chocs sanitaires dans les pays en développement : cas de la Covid-19 » a pris fin ce jeudi 29 octobre.



À la suite de ce e-colloque d'importantes propositions ont été faites. Le Directeur des politiques de développement du ministère du plan, Cyriaque EDON, indique qu'en ce qui concerne les réponses pratiques à la pandémie avec des mesures basées sur les transferts monétaires, les participants proposent de finaliser les registres uniques des programmes de protection sociale et le rendre plus exhaustif et opérationnel. Ils souhaitent la mobilisation de fonds supplémentaires pour la protection sociale. L'autre chose que proposent les participants est la poursuite des interventions pour le respect des mesures de prévention. Ils appellent

à promouvoir la médecine traditionnelle. Selon le directeur des politiques de développement bien que les enfants ne soient pas aussi affectés, leur droit peut être renforcé. Il souligne qu'il faut poursuivre les négociations pour la reprise des relations commerciales entre le Bénin et le Nigéria. La pandémie de la Covid-19 a provoqué une forte perturbation sur le commerce intérieur. Les participants proposent de répéter au besoin le cordon sanitaire. Aussi veulent-ils une concertation régulière entre l'état central et la branche privée, intensifier et réguler le e-commerce puis l'utilisation du numérique dans la lutte contre la Covid-19. Secrétaire général du ministère de



la santé, Dr Ali Imorou Bachabi, a d'abord félicité le ministre d'Etat et toute l'équipe pour l'organisation de ce colloque international et d'avoir intimement associé le ministère de la santé. « Nous avons eu des cas de la Covid-19 et constaté que les stratégies ont permis de limiter la pandémie ». A l'entendre, « Ces stratégies réfléchies du gouvernement et mises en œuvre par les différents acteurs ont payé ». Ainsi donc, « durant ces trois jours d'échanges nous avons beaucoup appris et cela permettra d'avoir un futur plan d'organisation ». Le docteur Imorou espère que cela va « améliorer les interventions visant à limiter l'entrée de la maladie dans notre pays et davantage de dépistage ». Aussi pense-t-il que « les réflexions vont continuer à enrichir les différentes stratégies ». « Trois jours durant nous avons fait montre d'une endurance exceptionnelle. Toute chose qui a permis de faire des contributions importantes », dira le Directeur adjoint de cabinet du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique Josué AZANDEDGBE. Pour celui-ci, « Nous nous sommes posés de vraies questions qui permettront à la direction des politiques de développement de poursuivre les réflexions. Ceci permet de penser et susciter la prise de décision ». Directeur de cabinet du ministre du plan, Alastère ALISATO représentant le ministre du plan pense que «

le sujet qui nous a réuni est pour nous un sujet d'actualité non pas parce que les cas ont connu un léger rebond ces deux derniers jours, non pas parce que nous continuons de porter les masques ou continue de laver les mains mais surtout parce que nous sommes engagés dans le perfectionnement de la riposte et de relance de notre économie ». C'est pour lui une bonne occasion de mettre en place, « Un plan intégré qui prend en compte tous les plans, les mesures économiques et sociales, les mesures de riposte au niveau frontalière ». A l'en croire, « Il suffit de trouver un lien efficace de cohérence des ripostes et de tenir compte de la forte vision du gouvernement pour les stratégies de protection et de relance de l'économie ». Pour lui, « C'est le fruit de réflexions pondérées du gouvernement et de la rigueur de l'application ». Ainsi donc, « des efforts sont faits mais il reste des niches où nous devons revoir et renforcer le choix public ». C'est alors que « les recommandations ont mis un accent sur l'enjeu que représentent les frontières. La question de la protection sociale, les personnes vulnérables et la question de l'enfance bénéficient d'une attention particulière ». Pour le directeur de cabinet, « les recommandations viennent effectivement alimenter les stratégies de riposte de notre cadre d'intervention ».

